



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 1 Juillet à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 23/06/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2023.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ARNAUD Daniel à M. NOALHAT Alexandre, LEMAITRE Guy à M. LONGCHAMBON Vladimir

Absents : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHARRETON Amandine

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2023_06_07 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION "LA ROUTE DES MINES DÔME COMBRAILLES EN AUVERGNE"

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les demandes de subventions des associations (*hors subventions exceptionnelles*) sont étudiées au début de chaque année, et votées lors du budget ;

M. le maire présente une demande de subvention en date du 24 mai 2023 de l'association "La route des mines Dôme Combrailles en Auvergne". Arrivée hors délais, il propose que celle-ci soit examinée, au même titre que les autres demandes d'associations, en début d'année 2024 par la commission "vie associative".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE que la demande de subvention de l'association "La route des mines Dôme Combrailles en Auvergne" soit examinée début 2024 sous réserve d'une demande conforme (Cerfa, budget, etc...)
- DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 05/07/2023

Le Maire,

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance

Amandine CHARRETON